

<b>N° 2022.113</b>  <b>Objet :</b> Avis sur le projet de 2ème modification du PLU de la commune de Seysses	<b>Communauté d'Agglomération</b>  <b>Le Muretain Agglo</b>  <b>Département de la Haute Garonne</b>  <b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES</b> <b>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ</b>
---	--

Mairie de Seysses  
Courrier arrivé le  
13 JUIL. 2022  
N°1

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lavernose Lacasse, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

**Date de la convocation :** 29 juin 2022

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs MANDEMENT, PÉREZ, DELAHAYE, GERMA, ZARDO, DULON, RUEDA, BELOUAZZA, TERRISSE, SIMÉON, SÉVERAC, VITET, LOUZON, MAILHÉ, SUAUD, RODRIGUEZ, MONTARIOL, LACAMPAGNE, DEUILHÉ, LOUIT, SUTRA, REY BETHBEDER, BOUTELOUP, VALLIER, DIOGO, GUERRIOT, VACHER, GALY, DELSOL, COLL, AUTHIÉ, PUIG, MATHEU, GASQUET, MORERE, GARAUD, CAMBEFORT, PALAS, DESCHAMPS, BÉRAIL, CASSAGNE

**Étaient absents :** Mesdames CREDOT, LAMPIN, VALLIER, SUSSET, HUCHON, MM VIDAL, REFUTIN, NOVALES, STREMLER, MESPLES, MABIRE

**Pouvoirs :**

- Madame TOUZET ayant donné procuration à Madame PÉREZ
- Monsieur BÉDIÉE ayant donné procuration à Monsieur MANDEMENT
- Madame KOFFEL ayant donné procuration à Monsieur BOUTELOUP
- Monsieur SOTTIL ayant donné procuration à Madame DIOGO
- Monsieur CARLIER ayant donné procuration à Monsieur MANDEMENT
- Madame GAMBET ayant donné procuration à Monsieur GUERRIOT
- Monsieur CHEBELIN ayant donné procuration à Madame CAMBEFORT

Monsieur DELSOL a été élu Secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Jean-Louis COLL

**Vu** les articles L.132-7 et L.153-40 du Code de l'urbanisme concernant l'association des Personnes Publiques à la modification des Plans Locaux d'Urbanisme des communes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 07 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020.072 du 09 juillet 2020 ;

**Vu** les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

**Vu** la délibération n° 2021.181 du 14 décembre 2021 valant approbation du Programme Local d'habitat (PLH) 2022-2027 du Muretain Agglo ;

**Considérant** que la commune de Seysses a transmis, le 6 mai 2022, pour avis au Muretain Agglo, son projet de deuxième modification de son Plan Local d'Urbanisme ;

**Objet de la modification et analyse**

Cette deuxième modification, du Plan local d'Urbanisme approuvé en février 2020, consiste en des modifications et des ajustements mineurs inhérents à l'application d'un document d'urbanisme nouvellement approuvé. En effet, elle comprend des ajustements du règlement écrit et graphique, des corrections de règles, des modifications d'Orientations d'Aménagement sans changements de fonds du document d'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture  
031-200068641-20220705-2022113CC-DE  
Reçu le 12/07/2022

